

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRESIDENT

N°AG 2026-40

**Portant délégation de signature des actes de vente notariés
à Monsieur Michel BROUSSE, Vice-Président de Saint-Flour Communauté**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9, autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération n°2026-081 en date du 24 avril 2026 portant installation du conseil communautaire ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2026-085 du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 portant élection des vice-présidents, et notamment de Monsieur Michel BROUSSE, en qualité de Vice-Président de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 29 mai 2026, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BROUSSE, Vice-Président, à l'effet de signer les actes de vente notariés au nom de Saint-Flour Communauté, uniquement pour les actes de vente signés entre Saint-Flour Communauté et la Commune de Saint-Flour.

Article 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

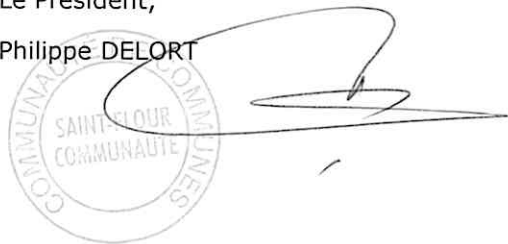
Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 29 mai 2026

Le Président,

Philippe DELORT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SAINT-FOUR COMMUNAUTE' and 'COMMUNAUTE DES COMMUNES' around the perimeter. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 01 JUIN 2026
Publié sur le site internet le 01 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
00066660-20260529-AR2026-40-AR
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026